

Commentaire – Berne, le 23 septembre 2025

Hausse des primes : poursuivons les réformes

L'augmentation des primes d'assurance-maladie communiquée aujourd'hui par le Conseil fédéral montre une fois de plus que les réformes en cours dans le domaine de la santé doivent être poursuivies avec détermination. L'introduction du financement uniforme des prestations (EFAS) et la mise en œuvre à venir de la révision tarifaire constituent des étapes importantes pour garantir une meilleure efficacité des coûts et des soins de haute qualité.

Le financement uniforme des prestations favorise le virage ambulatoire, ce qui est déterminant au vu de la pénurie de personnel qualifié qui exige une utilisation ciblée et efficace des ressources. Le transfert des soins hospitaliers vers le secteur ambulatoire est non seulement indiqué sur le plan économique, mais permet aussi d'améliorer la qualité des soins. Pour y parvenir, il faut un financement, des modèles de soins intégrés et des interfaces coordonnés entre les secteurs hospitalier et ambulatoire.

Simultanément, le nouveau système tarifaire, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026, posera les bases d'une prise en charge ambulatoire appropriée et adaptée à la médecine d'aujourd'hui. Pour pouvoir offrir des soins médicaux répondant aux besoins des patients et assurer une rémunération adéquate pour les médecins, le tarif devra être développé en continu en se fondant sur des données et en intégrant l'expertise des médecins.

L'objectif central de l'assurance de base vise à offrir à toute personne assurée les soins dont elle a besoin. Ce principe de solidarité doit être préservé et ne saurait être vidé de sa substance par une pression excessive sur les coûts. De plus, la compensation sociale d'une réduction de primes pour les ménages fortement impactés par la hausse des primes doit être harmonisée et améliorée sur le plan national afin de compenser la hausse des primes par tête. Pour offrir des soins médicaux efficaces et de haute qualité, il faut un nombre suffisant de professionnelles et professionnels de santé qualifiés qui ont du temps à consacrer à leurs patients, et moins de tâches administratives découlant de multiples micro-régulations.

Renseignements

Politique & communication, FMH, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.